

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 8 décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Goudourville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-1-2-195

OBJET : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE D'IMPAYES –
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES – EXERCICE 2021

Etaient présents :

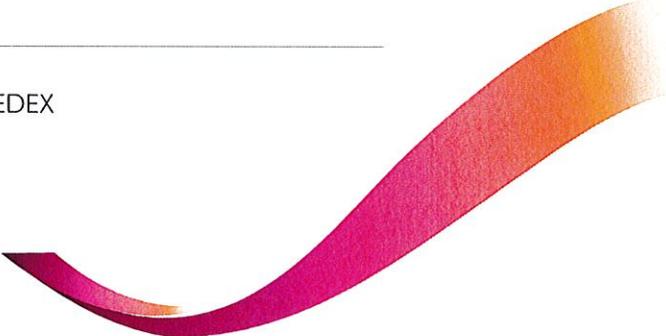
Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Régine VRECH) : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE : M. BERTHET Christian

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean-Paul (remplacé par JJ GARES)

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M. BOISSEAU Christophe (pouvoir donné à S. REBEL)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
 : M. GIL Philippe
 : M. GROUSSOU Bernard
 : Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à C. LECORRE)
 : Mme LECORRE Christiane
 : Mme PERE Catherine
 : M. ZANIN Daniel
 : Mme HOHOL Elisabeth
 : Mr ZMUDA Patrick
 : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES : Mme BOUVIER Lina

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de VALENCE D'AGEN : Mme BRU Laetitia
 : M. LOPES Ernest

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
 Mme RUAMPS Laura : Rédacteur Principal 2ème classe
 Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2021D7-1-2-195

**OBJET : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE D'IMPAYES –
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES – EXERCICE 2021**

Par application du 29° de l'article L.2321-2 du CGCT, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants (art.R.2321-2 du CGCT) :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité,
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la collectivité,
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Un budget qui ne prévoirait pas la constitution d'une provision alors que la collectivité se trouve dans une des situations ci-dessus serait insincère et susceptible d'être déféré à la chambre régionale des comptes pour déséquilibre ou exposerait la collectivité à une procédure d'inscription d'office de dépense obligatoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2321-2 et R2321-3 relatifs aux provisions,

Vu les conventions entre la Communauté de Communes des Deux Rives et les Syndicats des Eaux stipulant que les Syndicats des Eaux assurent pour le compte de la Communauté de Communes la facturation et le recouvrement des redevances assainissement,

Considérant que sur l'exercice 2021, suite au non-paiement de factures, auprès de ces syndicats par les redevables d'assainissement, des titres individuels ont été émis,

Considérant qu'un risque d'impayés existe quant à ces redevances assainissement,
Le conseil d'exploitation de la régie « Assainissement des Deux Rives » a rendu un avis favorable dans sa séance du 03 décembre 2021.

La commission environnement a donné un avis favorable lors de sa séance du 7 décembre 2021.

Le Président propose :

- de décider de constituer une provision semi-budgétaire de 6 500 € HT pour couvrir les risques d'impayés de redevance assainissement afférents à l'exercice 2021,
- de dire que la dépense s'effectuera sur le compte 6817.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de décider de constituer une provision semi-budgétaire de 6 500 € HT pour couvrir les risques d'impayés de redevance assainissement afférents à l'exercice 2021,
- de dire que la dépense s'effectuera sur le compte 6817.

Fait à Valence d'Agen, le 14 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 15 décembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **16 DEC. 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **16 DEC. 2021**

AR PRÉFECTURE

**CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE D'IMPAYES - BUDGET ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DES EAUX USEES - EXERCICE 2021**

Numéro de l'acte : 2021D7_1_2_195

Date de la décision : 14/12/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211214-2021D7_1_2_195-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 16/12/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes)

Document : [99_DE-082-248200016-20211214-2021D7_1_2_195-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/12/2021 16:51:27

Date d'envoi de l'acte : 16/12/2021 16:53:07

Date de réception de l'AR : 16/12/2021 17:16:02